

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

L'ouverture de la procédure orale en l'affaire Ambatielos, introduite devant la Cour internationale de Justice par le Gouvernement hellénique contre le Royaume-Uni, a été fixée au 23 mars à 10 heures 30 au Palais de la Paix à La Haye.

Les représentants des deux Gouvernements devant la Cour pour cette affaire sont les suivants:

Pour le Gouvernement hellénique:

Agent: Son Excellence M. Nicolas G. Lély, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Gouvernement hellénique à La Haye;

Conseils: Le Très Honorable Sir Frank Soskice, Q.C., M.P., ancien Attorney-General du Royaume-Uni,

M. C. John Colombos, Q.C., LL.D.,

M. le Professeur Henri Rolin de l'Université de Bruxelles, ancien Président du Sénat belge.

Pour le Gouvernement du Royaume-Uni:

Agent: M. W. V. J. Evans, Jurisconsulte adjoint du Foreign Office;

Conseils: MM. G. G. Fitzmaurice, C.M.G., Deuxième Jurisconsulte du Foreign Office,

J. E. S. Fawcett, D.S.C., Membre du Barreau anglais,

D. H. N. Johnson, Jurisconsulte adjoint du Foreign Office.

La Haye, le 17 mars 1953.